

Informations Municipales – Février 2021

2021





Mot du maire

Comment faire original ? Comment vous parler d'autre chose que de cette pandémie qui a bouleversé nos modes de vie ? Impossible; au-delà de l'aspect sanitaire, ce virus est si prégnant dans notre quotidien, nos conversations, dans cette faculté qu'il a à nous maintenir dans l'incertitude.

Notre commune n'échappe pas à cette règle, et de manière la plus visible dans cette vie sociale dont on mesure particulièrement bien aujourd'hui la richesse. Un an que nos associations, nos salles, ce que nous avons en commun fonctionnent au ralenti ou plus du tout.

Le conseil municipal élu en juillet dernier compose également avec ces contraintes, qui plus est dans une phase d'imprégnation.

Il n'a pas été possible d'organiser les traditionnels vœux cette année. En attendant de pouvoir se retrouver dès que possible en fonction de l'évolution de la situation, la page suivante vous permettra de mieux vous familiariser avec vos nouveaux élus.

Nous vous adressons bien sûr nos sincères vœux de bonheur et de santé pour vous et vos proches.

Je remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour leur assiduité aux différents travaux de mise en place de cette mandature.

Nous pensons aussi à nos associations et plus largement à toutes celles et ceux, qui contribuent en cette période perturbée à maintenir du lien et de l'entraide. Le second trimestre de l'année nous permettra, il faut l'espérer, d'aller à la rencontre de ces forces vives de la commune pour les soutenir dans leurs actions et pour un retour à cette vie locale si précieuse.

Vous découvrirez au fil des articles les principaux sujets qui ont animé ces derniers mois.

Différents projets sont nés d'opportunités de financements qui se sont offertes à nous. Les règles sanitaires et les délais contraints ne nous ont pas permis de les partager et de les conduire avec vous, mais il a fallu avancer et se décider pour ne pas perdre ces opportunités.

Nous espérons pouvoir très vite vous revoir et partager ensemble à l'avenir nos envies, vos envies pour Brétignolles.

Comme vous pourrez également le lire, la communication de la municipalité est aussi dans une phase de transition.

Il était important de vous faire partager ces différentes « Informations municipales » dès maintenant. Il ne s'agit pas du bulletin municipal tel que vous y étiez habitués, et nous devrions être en capacité de revenir vers vous prochainement sous une nouvelle forme.

2021 ne fait que commencer, gageons que cette année nous réservera son lot de satisfactions, de joies et de bonnes surprises, laissons-lui sa chance et regardons la avec espoir et envie.

Portez-vous bien, prenez soin de vous et des autres.

Très cordialement,

Vincent Marot

Maire

Permanence du maire

Le samedi de 10h à 12h (sans rdv)

Et possibilité de prendre un rdv en dehors de cet horaire

BRETIGNOLLES ET VOUS...

Secrétariat de mairie ... nouvelle organisation

Le secrétariat de mairie était jusqu'ici assuré par deux personnes à temps partiel (26h/semaine + 8h/semaine). Depuis début 2021 notre secrétaire de mairie, Véronique Cadu, assure seule cette mission à temps plein (35h/semaine).

Cette évolution permet à la commune de gagner en souplesse dans son organisation et d'élargir les horaires d'ouverture de la mairie au public.

... et nouveaux horaires

Lundi 9h-12h et 15h-18h

Mardi 9h-12h

Mercredi 9h-12h et 15h-18h

Jeudi 9h-12h

Vendredi 8h30-13h30

La communication :

La municipalité souhaite mettre en place des outils permettant une communication vers vous plus dynamique pour vous informer régulièrement de la vie municipale et communale.

Nous souhaitons pour cela nous appuyer selon votre choix sur vos adresses mails ou/et vos mobiles (par sms ou application).

Il restera une communication traditionnelle pour les personnes n'ayant pas accès à ces technologies.

Nous avons prévu dès l'automne d'aller à votre rencontre pour collecter ces informations.

La Covid a déjoué les plans (confinement, couvre-feu)...

L'équipe municipale a organisé une distribution de colis à nos aînés ce qui a été l'occasion d'une première collecte.

Nous allons élargir cette collecte d'informations à l'ensemble des foyers au cours des prochaines semaines (si les règles le permettent).

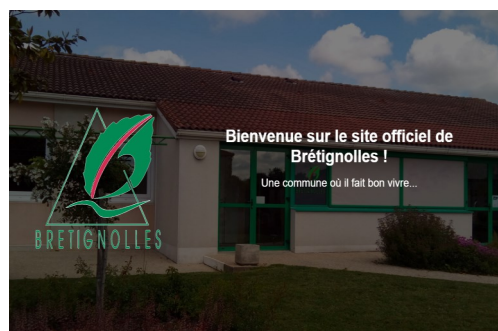
Nous aurons plaisir à venir à votre rencontre !

www.bretignolles.fr

C'est encore en travaux mais allez-y !

Le site Internet de la commune a été profondément repensé.

Oui il manque encore de fond, oui certaines pages sont encore vierges. Ce n'est pas pour vous contraindre de venir voir régulièrement s'il y a des mises à jour ... mais n'hésitez pas à le faire quand même ! Il va être enrichi progressivement au cours des prochaines semaines et prochains mois.



Aînés ... un colis pour patienter

Le traditionnel repas des aînés du mois de janvier, moment de convivialité apprécié, n'a évidemment pas pu avoir lieu dans le contexte sanitaire actuel.

Devant la difficulté à se projeter sur un éventuel report en cours d'année, il a été décidé de distribuer un colis à chaque foyer concerné en ce début d'année. L'essentiel de la distribution a eu lieu le samedi 23 janvier 2021 et a permis un petit échange, réciproquement apprécié (malgré une attention particulière aux gestes barrières), et un espoir commun : pouvoir se retrouver de nouveau très vite.

PRESENTATION DE L'EQUIPE MUNICIPALE



Vincent MAROT / 43 ANS
Comptable
Maire de Brétignolles



Céline JEREZ / 46 ANS
Chargée d'affaires
Adjointe affaires sociales et vie locale associative



Luc BONNIN / 46 ANS
Technicien de maintenance
Adjoint Bâtiments et voiries



Matthieu POIDEVIN / 37 ANS
Chargé d'affaires
Adjoint Bâtiments et voiries



François POUSSET / 37 ANS
Agriculteur
Adjoint affaires sociales et vie locale associative



Grégory BERNARD / 35 ANS
Chauffeur porte engins
Conseiller Municipal



Chantal GROLLEAU / 60 ANS
Gérante de Société
Conseillère Municipale



Franck NICOLAS / 43 ANS
Menuisier
Conseiller Municipal



Chloé MOINE / 28 ANS
Technico-commercial
Conseillère Municipale



Henri CORNUAU / 55 ANS
Directeur des Systèmes d'Information de l'agglo 2b
Conseiller Municipal



Elise FASILLEANU / 34 ANS
Commerciale sédentaire
Conseillère Municipale



Christophe GUERY / 48 ANS
Vendeur Auto
Conseiller Municipal



Audrey HUYGHE / 37 ANS
Vétérinaire
Conseillère Municipale



François DOUTEAU / 28 ANS
Travailleur social
Conseiller Municipal

SUBVENTIONS COMMUNALES 2020

Le calendrier électoral, puis les reports liés à la Covid ont décalé les attributions de la commune

Les montants votés pour 2020 sont les suivants :

| Associations scolaires | |
|---|---------------------------------------|
| Contribution au fonctionnement de l'OGEC de l'Ecole du Sacré Cœur | 41 300 € |
| APEL de l'école | 1 500 € |
| Associations sportives | |
| Espérance pongiste | 4 000 € |
| Sté de pêche | 200 € |
| Acca (chasse) | 200 € |
| Etoile filante de Cirières | 130 € |
| Randonneurs pédestres du Cerizéen | 50 € |
| Associations locales | |
| La Bouquinerie | 1 200 € |
| Amicale des retraités Cirières Brétignolles | 100 € |
| Anciens combattants de Brétignolles | 200 € |
| Amicale des donneurs de sang du Cerizéen | 50 € |
| CSC du Cerizéen | 2 050 € |
| | dont 1125 € pour l'Epicerie solidaire |
| Associations départementales et régionales | |
| Fonds départemental d'aide aux jeunes | 50 € |
| Solidarité Paysans Poitou Charentes | 50 € |
| Téléthon | 50 € |
| Secours Populaire | 50 € |
| Sclérose en plaques | 50 € |
| Banque alimentaire | 50 € |
| Croix Blanche | 50 € |

Les budgets définitifs vous seront présentés dans une prochaine publication.

INFORMATIONS COMMUNALES

Registre communal – Préoccupons-nous des plus fragiles

C'est quoi le registre communal ?

Il s'agit d'un registre nominatif obligatoirement ouvert en mairie

Il est ouvert aux personnes âgées de plus de 65 ans ou souffrant d'inaptitude ou de handicap.

Le registre communal permet à la municipalité d'assurer une veille auprès des personnes inscrites pour tout évènements qui le nécessiteraient (climatique notamment).

Il est possible de l'ouvrir plus largement en cas de difficultés, d'isolement...

L'inscription sur le registre se fait à la demande de l'intéressé (et le retrait du registre peut être demandé à tout moment)

Il vous est également possible de proposer en mairie l'inscription d'une personne dont vous pensez qu'il serait souhaitable qu'elle figure sur le registre. L'inscription définitive se fera alors en lien avec la personne et la municipalité.

La distribution des colis à nos aînés par le conseil municipal a permis d'effectuer une mise à jour importante de ce registre.

Aidez-nous à le compléter ...



Personne vulnérable,
Ne restez pas isolée,

SIGNALEZ-VOUS !

Construire à Brétignolles—Lotissement les Grands Chênes II

Vous avez un projet de construction sur Brétignolles ?

Il reste quelques parcelles à acquérir au lotissement les Grands Chênes 2 (24 € ttc le m²)

Contact – Mairie de Brétignolles

05.49.81.02.31 mairie-bretignolles@wanadoo.fr



INFORMATIONS COMMUNALES

PLUI – Plan Local d’Urbanisme Intercommunal

Le plan d’urbanisme est constitué par l’ensemble des règles qui définissent le droit à urbaniser (construire) sur la commune. Son aspect le plus connu consiste à définir les terrains constructibles ou non.

Ce plan devient à compter 2021 Intercommunal. Il existera désormais un seul plan cohérent pour l’ensemble de l’Agglo2B. Ce plan sera ensuite décliné commune par commune.

Il aura pour Brétignolles des conséquences importantes sur les capacités futures à urbaniser, avec la volonté des pouvoirs publics d’avoir une urbanisation optimisée et maîtrisée.

Ce sujet reviendra à l’ordre du jour dans les mois et années à venir ... mais pour l’instant nous en sommes à l’adoption de ce PLUI.

Le calendrier initial a été très allongé à cause de la Covid, et nous sommes rendus à l’étape de « L’enquête publique ». Cette étape doit permettre à toute personne intéressée de pouvoir consulter en mairie l’ensemble des pièces du PLUI concernant la commune de Brétignolles et d’éventuellement consigner ses observations, propositions et contre-propositions.

L’enquête publique sera ouverte du 15.02 au 18.03.21. Au terme des conclusions de cette enquête, le PLUI sera soumis au vote du conseil communautaire.



LES PROJETS

Conseil départemental des Deux Sèvres – Soutien à l’investissement local

Afin d’aider les communes pendant cette crise sanitaire, le département a décidé de les soutenir par une opération baptisée « 1000 chantiers pour le département ».

Le département apporte ainsi une participation financière à hauteur de 50% du montant à un « chantier communal » (aide plafonnée à 5 000 € par chantier).



Cette opération va permettre de financer les projets suivants :

Locatif 46 rue St Pierre

La vacance actuelle de ce logement appartenant à la commune permet d’envisager des travaux de réfection devenus indispensables (principalement sanitaires, isolation, couverture).

Ce logement sera ainsi disponible à partir de juin.

Vous êtes candidat à sa location ? Voici la procédure :

Retrait du dossier de candidature en mairie et dépôt avant le 22 mars.

Attribution le 1er avril.

Si vous souhaitez avoir plus d’informations avant de déposer votre candidature, les visites sont possibles. Le logement sera ensuite attribué par une commission, composée de quatre conseillers municipaux.

L’annonce complète se trouve sur le site Internet de la commune.

Ces travaux bénéficient du financement « 1000 chantiers » et des fonds de concours de l’agglo (voir article à ce sujet).



Bâtiment MAM « Le jardin des malices »

La Maison d’Assistants Maternelles de Brétignolles souhaite augmenter sa capacité d’accueil en passant de trois à quatre assistantes maternelles. L’offre en la matière ayant tendance à se raréfier sur la commune, ceci constitue une bonne opportunité de maintenir l’accessibilité de ce service aux habitants.

Le bâtiment étant communal et ce changement nécessitant quelques aménagements, le conseil municipal a acté les travaux pour ajouter une chambre (le loyer sera ajusté en conséquence). Une VMC sera installée par la même occasion.

Ces travaux bénéficient du financement « 1000 chantiers » et des fonds de concours de l’agglo (voir article à ce sujet).



LES PROJETS

Fonds de concours de l'Agglo2B

Il s'agit pour rappel de la participation financière de l'Agglo à 50% du reste à charge de la commune sur la réalisation d'investissements.

Les fonds de concours attribués par l'Agglo2B à la commune de Brétignolles, sur le précédent mandat, n'ont pu être intégralement utilisés. Mais le contexte sanitaire de 2020 a conduit l'Agglo à reporter au 30 novembre 2020 la possibilité d'effectuer des demandes concernant ces fonds de concours. (Brétignolles disposait encore d'une enveloppe conséquente).

Le conseil municipal a travaillé sur ce point tout au long de l'automne, avec pour objectif d'utiliser de façon utile pour la commune ces fonds avant qu'ils ne soient perdus (tout en assurant le bouclage financier global de l'opération).

Les investissements doivent par ailleurs être réalisables rapidement (avant le 30.09.21).

L'équation n'a pas été simple. L'enveloppe permettait d'envisager des projets conséquents ... mais qui n'étaient pas réalisables dans le délai imparti. Tout ne sera pas consommé compte tenu de ces impératifs.

Des orientations ont été prises vers différents projets permettant de valoriser la commune, d'améliorer ou d'entretenir l'existant, d'investir dans de nouveaux équipements. Nous reviendrons vers vous une fois les choix définitifs réalisés

De ce travail de réflexion est né un projet plus conséquent qui vous est détaillé ci-dessous.

Le City stade

Un City stade, c'est quoi ? C'est un terrain multisport en libre accès, entouré par une enceinte. On peut y jouer au foot, au basket, au hand, au volley, au badminton ...

Un City stade, pourquoi ? L'enveloppe conséquente des fonds de concours nous a permis de nous questionner sur ce que l'on attendait à Brétignolles. En dehors du stade et du terrain de tennis, nous n'avons pas d'équipement sportif. Que l'on soit petit ou grand, le City stade est un lieu pour se défouler, faire du sport et se rencontrer.

Même si le projet sera financé à 50% par les fonds de concours, il ne sera définitivement approuvé qu'après retour des différentes autres subventions sollicitées (DETR, ANS...).

Le City stade serait situé entre les actuels terrains de foot et de tennis.

Cet investissement répond particulièrement bien aux contraintes imposées pour obtenir les financements auxquels nous pouvons prétendre aujourd'hui, il constitue une bonne opportunité pour la commune de se doter, dans de bonnes conditions, d'un équipement « jeunesse et sport » structurant et de qualité.



ETAT CIVIL

NAISSANCES :

- Théa TERGEMINA née le 11 janvier 2020
- Logan BAUDIN né le 5 avril 2020
- Ely ROUGER né le 19 août 2020
- Maïlan ROCHEREAU né le 19 août 2020
- Artus JULIOT né le 12 octobre 2020
- Tahiana BROSSARD née le 12 novembre 2020



MARIAGE :

- DEJARDINS Michael et LARGEAU Lucie



DÉCÈS :

- HERAULT Bernadette née DAGUISÉ décédée le 14 janvier 2020
- JOSELON Micheline née L'HOMMEDÉ décédée le 25 janvier 2020
- MOREAU Jacques décédé le 11 février 2020
- BOUCHENOIRE Patrice décédé le 28 octobre 2020



INFORMATIONS DIVERSES

Besoin de bois ?

Des peupliers vont être abattus sur la commune.

Vous pouvez vous inscrire en Mairie si vous êtes intéressé pour en récupérer (coupé en 1 mètre).

Répartition en fonction des inscriptions.

Le dépôt de pain :

Tous les dimanches matin de 11h à 12h une équipe de bénévoles vous propose une vente de pain.

Vous pouvez réserver votre pain auprès de Monsieur Louet Nicolas au 0614443504.

INFOS DIVERSES



CERIZAY

- mercredi 21 avril 2021 15:30
- mercredi 7 juillet 2021 15:30
- mercredi 22 septembre 2021 15:30
- vendredi 3 décembre 2021 15:30



Influenza aviaire ... votre basse-cour aussi !

Vos chers volatiles sont eux aussi sous la menace d'un virus.

La lutte contre cette épidémie est également un enjeu majeur.

Voici les règles à respecter impérativement si vous possédez des volailles/oiseaux :



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



— Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épidémiologique
— Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe et en France dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.
- ▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Par ailleurs, l'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;

— ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;

— protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;

— réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

2021

